



Document à l'intention des parents 2025-2026

À notre école

- Secteur urbain;
- Quatre groupes de préscolaire 5 ans;
- Deux groupes de classes spécialisées (trouble développemental du langage);
- Trois classes d'accueil;
- 39% des élèves sont allophones;
- Clientèle multiethnique;
- 75 plan d'intervention;
- Indices de défavorisation = IMSE 2, SFR 7;
- Agrandissement (12 locaux) en 2016;
- Implantation de la valorisation des comportements positifs (VCP) en 2016.

Portrait de situation

- 96% des élèves disent que les enseignants les aident à bien réussir;
- 95% des élèves disent que qu'il y a des activités parascolaires et profils d'étude motivants à l'école;
- 100% du personnel de l'école considèrent qu'ils ont de bonnes relations avec les élèves;
- 100% du personnel de l'école considèrent que chaque élève connaît une personne à qui se confier s'il est victime de violence;
- 56% des élèves disent être ouverts aux opinions des autres;
- 70% du personnel considèrent qu'il y a des règles claires concernant la violence à l'école;
- L'application universelle de la VCP est un défi.

Source : QSVE-R 2024

Priorités

- Favoriser le bien-être et les bons comportements des élèves à l'école
- Diminuer la violence verbale

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

29% des élèves disent être la cible de propos à connotation sexuelle qui les rendent mal à l'aise.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

Conflit

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou les mêmes valeurs. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut se régler par la négociation ou la médiation.

Violence

"Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens**."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Intimidation

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Violence à caractère sexuel (VACS)

"toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de **toute inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

Document à l'intention des parents

Nos moyens

- Les élèves du préscolaire ont leur propre récréation avant celle du primaire;
- Dans la cour d'école, chaque surveillant a une zone attitrée;
- Formation offerte à l'ensemble du personnel sur la surveillance active;
- Chaque adulte surveillant est identifié d'un dossard et de leur nom;
- Pendant les périodes de dîner et des récréations, les surveillants ont des émetteurs;
- Enseignement explicite des comportements attendus dans la cour d'école;
- Pratique universelle des comportements attendus;
- Valorisation des comportements attendus;
- Valorisation des comportements de bienveillance;
- Récréations supervisées pour pratiquer les comportements attendus;
- Chaque classe a un TES attitré.

Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**.

Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

- Poursuite du programme Parapluie (programme de prévention élaboré par le Service de police de la Ville de Gatineau);
- Implantation du programme Hors-Piste dans les niveaux volontaires;
- Tenir une rencontre d'information pour présenter aux parents les activités spéciales prévues durant l'année scolaire et les inviter à contribuer à l'organisation et à l'animation de celles-ci;
- Conférence destinée aux parents en soirée et collaboration avec les autres écoles du secteur;
- Publication et diffusion de capsules sur l'intimidation et la violence.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place.

Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous.

Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit;
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève;
- Mesure de protection;
- Suivi individuel et/ou de groupe;
- Contrat d'engagement;
- Rencontre avec le policier éducateur;
- Référence à une ressource externe (CISSSO);
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche;
- Informer et impliquer les parents dans la démarche.

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

- Rapport au dossier;
- Retrait de classe;
- Travail communautaire;
- Mesures réparatrices;
- Perte de privilège;
- Suspension interne/externe;
- Paiement du matériel endommagé ou brisé.

Suivi

Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée : suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Pour les élèves :

- Présence de TES dans es corridors et tournées dans les classes;
- Dénonciation à un adulte de l'école;
- Boîte de dénonciation installée dans l'école.

Pour les parents :

- Contacter la direction ou le (la) TES par téléphone ou par courriel.

Pour le personnel :

- Remplir une fiche d'information remise au TES;
- Contacter la direction ou le (la) TES par téléphone ou par courriel.

Pour porter plainte:

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE, art. 33, par. 2°*). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**

Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction:

Anik Philippe

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Lori-Ève Laurin
lori-eve.laurin@csspo.gouv.qc.ca

Lori-Ève Laurin
lori-eve.laurin@csspo.gouv.qc.ca

CSS ou CS

Personne responsable
du traitement des plaintes

Caroline Sauvé
819 771-4548, poste 850701
caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)
1 833 420-5233 (appel et texto)
info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Service de police

- Numéro de téléphone : 819-771-6631
- Numéro sans frais : 1-800-567-6810

CIUSSS ou CISSS

- Numéro de téléphone : 819-771-6631
- Numéro sans frais : 1-800-567-6810

Centre d'aide aux victimes

- Numéro de téléphone : 819-771-6631
- Numéro sans frais : 1-800-567-6810

Ligne Parents

1-800-361-5085
www.ligneparents.com

Commission des services juridiques

1-800-842-2213
www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

- Numéro de téléphone : 819-771-6631
- Numéro sans frais : 1-800-567-6810

Service de police de la Ville de Gatineau

- Numéro de téléphone : 819-771-6631
- Numéro sans frais : 1-800-567-6810